

# POLITIQUE D'EXCLUSION DES ARMES À SOUS-MUNITIONS ET MINES ANTIPERSONNEL

La politique d'exclusion des armes à sous-munitions (ASM) et des mines antipersonnel (MAP) de Meeschaert Asset Management se réfère aux recommandations de l'AFG sur l'interdiction du financement des ASM et des MAP<sup>1</sup>.

## ENJEUX LIÉS AUX ASM ET MAP

### Bombe à sous-munitions (BASM)

Selon la Convention sur les armes à sous-munitions<sup>2</sup>, une bombe à sous-munitions (BASM) est « une munition conventionnelle conçue pour répandre ou libérer des sous-munitions explosives, dont chacune pèse moins de 20 kilos ». En d'autres termes, il s'agit d'une bombe qui comporte une multitude de petites bombes qui se répartiront et exploseront sur une surface étendue. La probabilité d'atteindre des zones civiles est donc démultipliée.

Le traité d'Oslo interdit définitivement l'utilisation, la fabrication, le commerce et le stockage des bombes à sous-munitions. Le 3 décembre 2008, la France, aux côtés de 95 autres pays, a signé ce traité. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2010, suite à la ratification minimale de 30 pays.

A ce jour, le Traité d'Oslo a été signé par 111 États et ratifié par 66 d'entre eux, dont tous les pays de l'Union Européenne. Les Etats-Unis n'ont toujours pas ratifié le traité.

Entre 5 % et 40 % des BASM n'explorent pas lors du premier impact<sup>3</sup>, elles deviennent alors des armes antipersonnel et représentent une menace extrêmement forte.

### Mine antipersonnel (MAP)

Initialement conçues pour défendre les territoires en période de guerre, les mines antipersonnel sont aujourd'hui utilisées pour terroriser les populations locales. Elles contiennent une grande quantité d'explosifs et se déclenchent dès qu'une victime les touche.

Adoptée en 1997, la convention d'Ottawa interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel (MAP). A ce jour, 156 Etats l'ont ratifiée dont l'ensemble des Etats européens (sauf la Pologne). Les Etats-Unis ne souhaitent toujours pas ratifier cette convention, contrairement à la France qui, en tant que signataire, s'est conformée à cette convention dès juillet 1998.

En 2012, 3 628 victimes ont été recensées, 78 % d'entre elles étaient des civils<sup>4</sup>.

## POLITIQUE D'EXCLUSION DES ASM ET MAP DE MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Meeschaert Asset Management s'engage à respecter cette politique d'investissement dans tous ses OPC, y compris les OPC dédiés et les mandats.

### Armes exclues

Dans le but de contribuer à l'application du Traité d'Oslo et de la Convention d'Ottawa sur les armes controversées, Meeschaert Asset Management s'engage à exclure de ses univers d'investissement les entreprises impliquées dans des activités liées aux bombes à sous-munitions et mines antipersonnel.

### Niveau d'implication dans les ASM et MAP

Dans cette optique, Meeschaert Asset Management s'engage à exclure les entreprises qui réalisent plus de 1 % de leur chiffre d'affaires dans :

- le financement,
- le développement,
- la production,
- la commercialisation,
- la distribution,
- le stockage,
- ou le transport des bombes à sous-munitions et/ou des bombes antipersonnel.

## Périmètre d'application

Meeschaert Asset Management estime que l'exclusion peut aller au-delà de l'entreprise en élargissant l'exclusion à d'autres entreprises du groupe auquel elle appartient (société mère, filiale).

---

## APPLICATION ET MOYENS EN ŒUVRE

---

Meeschaert Asset Management s'entoure d'agences de notations sociales comme Vigeo et Sustainalytics pour tenir une liste des entreprises européennes concernées par ces exclusions.

Deux fois par an, Meeschaert Asset Management effectue un screening des entreprises pour mettre à jour cette base de données des entreprises concernées par les BASM et MAP.

Dans un souci de transparence, Meeschaert Asset Management s'engage à publier cette politique sur son site internet.

---

1 Recommandations sur l'interdiction du financement des armes à sous-munitions et des mines anti-personnel - Guide professionnel de l'AFG, avril 2013

[www.afg.asso.fr/index.php?option=com\\_docman&task=cat\\_view&gid=148&Itemid=215&lang=fr](http://www.afg.asso.fr/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=148&Itemid=215&lang=fr)

2 La Convention sur les armes à sous-munitions a été adoptée en mai 2008 par 107 États au cours d'une Conférence organisée à Dublin en Irlande. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2010.

3 Handicap International, [www.sousmunitions.fr](http://www.sousmunitions.fr)

4 Handicap International, L'Observatoire des mines 2013